



REGLEMENT Epreuves VTT – Vercors Multisports Festival

Samedi 21 et dimanche 22 avril 2018

1. Généralités et organisation

Les épreuves VTT du Vercors Multisports festival sont organisées par la société Dose de Sport (SIRET : 82036770400013) représentée par son président Théo Micheletti.

Ces épreuves réunissent trois randonnées VTT XC/All Mountain et une course d'enduro pendant le week end du 21 et 22 avril 2018.

2. Définition de l'événement

Pendant ce week end sportif, plusieurs épreuves VTT auront lieu:

- Samedi 21 avril, trois randonnées « XC/All Mountain » :

- Boucle 11km (accessible aux familles et personnes non initiées aux VTT) et environ 250m de D+ (départ groupé: 13h30)
- Boucle 22km et environ 700m de D+ (départ groupé: 10h)
- Boucle 40km et environ 1350m de D+ (départ groupé: 9h)

Ces randonnées sont ouvertes à tous. L'âge minimum pour les mineurs sur la boucle famille est fixé à 8ans, 15 ans sur la boucle 22km, et 16 ans sur la boucle 40km (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Ces randonnées ne sont pas des compétitions et ne possèdent ni classement, ni chronométrage. Chaque randonneur pédale au rythme qui lui convient. Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

Pour les personnes curieuses de leur « temps » l'organisation mettra en place un challenge strava afin de pouvoir déterminer quel rider fut le plus rapide sur chacun de ces tracés.

L'ensemble des départs et des arrivées de ces randonnées se feront depuis le site du tremplin olympique de Saint Nizier du Moucherotte (38).

Les VAE sont autorisés et s'élanceront avec un horaire de départ propre à leur catégorie (quelques minutes avant le départ des VTT).



- Dimanche 22 avril, une compétition « Enduro » :

- Enduro de Saint-Nizier → une spéciale de 10km et environ 1000m de D- (1^{er} départ 8h30)

L'enduro de Saint-Nizier est une compétition VTT enduro individuelle et donne lieu à un chronométrage.

La compétition est composée d'une seule et même longue spéciale qui sera à faire deux fois.

Un horaire de départ indicatif sera donné à chaque pilote au moment du retrait de sa plaque. Chaque pilote partira en individuel toute les 30s et aura pour seul adversaire le chronomètre. Pour les personnes roulant à plusieurs sur la course, l'ensemble des membres du groupe partent au même moment et ont pour seul adversaire le chronomètre.

Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

L'objectif est de proposer aux participants des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Les VAE sont autorisés. Un classement spécifique et des horaires de départs propres à leur catégorie leur seront proposés.



3. Conditions de participation

Les épreuves VTT du Vercors Multisports Festival sont ouvertes à tous, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (ou FSGT/Ufolep) ou non.

Une inscription à une épreuve est nominative.

Toutes les inscriptions se feront directement sur internet via le site :

<http://www.njuko.net/vmf2018>

(dans la limite des places disponibles)

Pour les inscriptions sur place, une majoration de 5€ est applicable.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- ⇒ S'être acquittés des droits d'inscription,
- ⇒ Se conformer au présent règlement,
- ⇒ Se conformer à l'équipement obligatoire,
- ⇒ Présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires,
- ⇒ Être âgé du minimum requis en fonction de l'épreuve choisie (date de naissance faisant foi, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

Afin de pouvoir partir avec ses amis/collègues ou autres connaissances, le rider stipule lors de son inscription le nom de ses coéquipiers. L'organisation se chargera ensuite de les affecter sur le même départ.



4. Retrait des plaques et pack participant

Il sera possible de retirer sa plaque de départ la semaine précédant l'événement, à partir du mercredi soir entre 17h30 et 19h30 dans un lieu restant encore à déterminer et qui sera communiqué aux participants quelques semaines avant l'événement.

Il sera également possible de retirer sa plaque de départ directement depuis le village événement (qui se tiendra dans la raquette d'arrivée du tremplin olympique de Saint Nizier du Moucherotte) le samedi 21 avril de 7h30 à 9h pour les randonnées XC/AM et toute la journée du samedi + dimanche matin de 7h30 à 9h pour l'enduro de Saint Nizier.

Pour retirer son pack participant, un justificatif d'inscription ou une pièce d'identité en cours de validité devront absolument présentés. Pour les personnes participants à la course Enduro et n'étant pas licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

5. Parcours et Balisage

- ♦ Les parcours sont balisés par de la rubalise, flèches, et divers panneaux directionnels. Les points dangereux seront surveillés par des signaleurs agréés et seront signalés et protégés.
- ♦ Les départs seront matérialisés par de grandes oriflammes et lignes au sol. Les arrivées seront indiquées par des panneaux.
- ♦ Afin d'éviter tout accidents, le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées.
- ♦ Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter les tracés des épreuves.
- ♦ Toutes les coupes, non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long des parcours pour constater toutes infractions au règlement.
- ♦ Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent.
- ♦ Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.
- ♦ En cas d'accident, prévenir le poste de secours le plus proche ou en composant le 112 ou le 18.
- ♦ En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation



6. Obligation d'équipement et de comportement

- ♦ Pensez à bien vérifier le bon état de marche de votre VTT avant de vous lancer sur les tracés du Vercors Multisports Festival. Les VTT doivent avoir un bon état général, un cadre non fendu et des freins fonctionnels.
- ♦ Pour les randonnées : Casque VTT homologué obligatoire, autres protections recommandées.
- ♦ Pour la course enduro : casque intégrale, dorsales, genouillères, coudières, gants long **obligatoires**.
- ♦ Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment.
- ♦ Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.
- ♦ Pour la course enduro, l'usage d'un VTT rigide est fortement déconseillé. L'organisation recommande d'avoir un VTT de type enduro/All Mountain tout suspendu avec un débattement minimum de 140 – 160mm. Il est possible de réaliser la course avec un VTT de type DH mais vous serez désavantagés dans les zones de montées.
- ♦ Il est obligatoire de conserver sur soi un téléphone portable.
- ♦ Un kit de réparation est à prévoir : au minimum 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse de premiers soins.
- ♦ Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne change très vite, et les orages sont fréquents.
- ♦ Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Tout comportement dangereux ou anti sportif sera sanctionné par un retrait de la plaque de cadre.
- ♦ Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition par l'organisation au niveau des remontées mécaniques et des zones de ravitaillement.

7. Assurance et responsabilité

- ❖ L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Les volontaires ont la qualité de tiers, lorsqu'elles ne remplissent pas les conditions leur permettant de bénéficier de la législation sur les accidents du travail.
- ❖ L'organisation assure également les participants ayant payés leur inscription et porteurs d'une plaque de cadre officielle de l'événement et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours ...) pour tout accident causé aux tiers. Cette assurance s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.
- ❖ Une assurance « individuelle accident » est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne.
- ❖ Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'événement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.
- ❖ Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.
- ❖ Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption (orage ou grave intempérie) les ravitaillements et les animations restant en place.
- ❖ L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.



8. Catégories et classement pour l'enduro de Saint-Nizier

A l'issue de l'épreuve, un classement individuel est établi. Le classement est calculé à partir du cumul des temps des deux spéciales.

En cas d'égalité, les participants seront départagés par le meilleur temps obtenu sur la deuxième spéciale. Les classements individuels sont calculés sur le classement scratch et selon différentes catégories d'âges en vigueur.

9. Récompenses et remises des prix

Au terme de l'épreuve, des récompenses seront attribués aux équipes en fonction du classement des classements généraux individuels. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

10. Engagement des participants et modification de l'événement

Chaque participant s'engage à céder son droit à l'image pour toutes parutions d'images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître dans la presse, TV, Internet ou autres supports numériques.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre les épreuves VTT du Vercors Multisports Festival.

Toute inscription aux épreuves VTT du Vercors Multisports Festival implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect du règlement peut entraîner le retrait par l'organisation de la plaque de cadre.